Nations Unies S/2016/350



Conseil de sécurité

Distr. générale
15 avril 2016
Français
Original : anglais

Lettre datée du 12 avril 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 2245 (2015) du Conseil de sécurité, et en particulier à son paragraphe 14, dans lequel le Conseil s'est félicité que des États Membres envisagent de fournir du personnel en tenue, ainsi que du personnel fourni par des gouvernements au Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS) en appui à l'exécution des tâches prescrites, et a déclaré attendre avec intérêt d'obtenir plus de détails sur leur déploiement.

Donnant suite à cette résolution, le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a contacté le Secrétariat et a fait savoir qu'il était disposé à déployer un contingent national de 70 hommes maximum à l'appui du BANUS. Le contingent sera composé d'ingénieurs militaires, de formateurs en médecine militaire, d'officiers d'état-major, d'analystes de l'information militaire, d'ingénieurs spécialisés dans les véhicules de combat et de logisticiens spécialisés dans la gestion des munitions et des véhicules. Ces effectifs prêteront main forte au BANUS dans l'exécution de son mandat d'appui à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), à la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie et à l'Armée nationale somalienne lors des opérations qu'elle mène conjointement avec l'AMISOM.

Le contingent sera déployé en trois phases. Huit de ses membres seront déployés en avril 2016, 35 autres entre août et novembre 2016 et les 25 derniers à une date qui sera confirmée ultérieurement, en fonction de l'évolution des besoins sur le terrain.

Au cours de la première phase, le contingent sera basé à l'aéroport international de Mogadiscio, d'où il opérera. Lors de la deuxième phase, un petit groupe d'experts techniques sera temporairement déployé à Kismaayo et à Baidoa pour dispenser une formation dans le domaine du génie de combat. Au cours de la troisième phase, le même type de déploiement temporaire pourrait être envisagé dans d'autres secteurs, en fonction de l'évolution de la situation en matière de sécurité.

Le contingent sera largement autonome et les modalités des contributions s'agissant du personnel, du matériel et des services seront formalisées dans le cadre d'un mémorandum d'accord standard qui sera signé avec les pays fournisseurs de contingents. Les membres du contingent britannique seront équipés d'armes personnelles, qu'ils ne pourront utiliser qu'en cas de légitime défense.

16-06264 (F) 180416 180416





Le contingent fera partie du BANUS et sera placé sous l'autorité du Chef du Bureau. Ce dernier fera rapport à mon Représentant spécial pour la Somalie et, par son intermédiaire, au Conseil de sécurité, conformément aux dispositions de la résolution 2245 (2015) du Conseil.

Le Gouvernement somalien a, dans une lettre du Président somalien datée du 7 avril 2016, donné son aval au déploiement de ce contingent à l'appui du BANUS.

L'accord entre l'Organisation des Nations Unies et le gouvernement hôte concernant le statut de la MANUSOM s'applique, *mutatis mutandis,* au BANUS. Il conviendra de négocier et de conclure un protocole d'amendement à cet accord afin d'étendre la protection juridique nécessaire aux membres du contingent et au Royaume-Uni, État fournisseur.

En attendant que ledit protocole soit conclu et entre en vigueur, il est entendu que les dispositions du modèle d'accord de l'ONU sur le statut des forces (A/45/594, annexe), qui s'appliquent au personnel militaire des contingents nationaux affectés à la composante militaire d'une opération des Nations Unies et aux biens, fonds et avoirs des États fournissant ces contingents, s'appliquent à titre provisoire au personnel militaire du contingent britannique et aux biens, fonds et avoirs du Royaume-Uni, État fournisseur.

Je saisis cette occasion pour témoigner toute ma gratitude au Royaume-Uni pour sa contribution aux activités de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine.

Je vous saurais gré de bien vouloir confirmer que le Conseil de sécurité juge ces arrangements acceptables.

(*Signé*) **BAN** Ki-moon